

**RAPPEL : Aucun devis ne devra être signé et aucun travaux ne  
devra démarré sans l'accord du Grand Reims.**

**Remplacement d'un appareil individuel de chauffage au bois**  
**Demande d'ouverture d'un dossier de demande de subvention**

**AVANT DE REMPLIR, SE MUNIR (CES DOCUMENTS SONT A NOUS FOURNIR POUR RECEVOIR  
L'ACCORD DU GRAND REIMS)**

- **Le devis retenu (non signé)** avec les spécificités du nouvel appareil, rempli par l'entreprise RGE, Qualibois, Quali'ENR ou Qualibat bois Energie choisie (la facture définitive devra correspondre au devis retenu),
- Le plan de financement prévisionnel spécifiant les **aides obtenues et les aides attendues** pour le projet,
- **La photo de l'ancien appareil** en plan large et/ou la facture,
- Le Relevé d'Identité Bancaire (**RIB**) du bénéficiaire. Le nom et l'adresse indiqués sur le RIB devront correspondre aux informations fournies dans le « document de renseignements »,
- l'**avis d'impôts fonciers** ou attestation notariale de moins de 3 mois,
- **Une pièce d'identité**,
- Acte de propriété (si pas encore d'impôts fonciers).

**Votre dossier peut être retourné**

**au format pdf** (pas de photo) à l'adresse mail : [fondsairbois@grandreims.fr](mailto:fondsairbois@grandreims.fr)  
**par voie postale**

**déposé à la Direction de la transition écologique : 2 rue des Docks Rémois angle rue Gaston sur RDV**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ**

**La réponse à votre demande vous sera notifiée par mail**

**PROPRIETAIRE :**

Nom :

Prénom :

Adresse principale :

Code postal : .

Ville :

Tél :

Courriel :

**ADRESSE DES TRAVAUX (SI DIFFERENTE)**

Adresse:

Code postal : .

Ville :

**VOTRE SITUATION, VOTRE LOGEMENT**

**SITUATION PROFESSIONNELLE** :  Agriculteur exploitant.  Artisan, commerçant, chef d'entreprise  Employé.  Ouvrier.  Cadre.  Profession intermédiaire.  Retraité.  
 Autre, sans activité.

**ÂGE** :  18 à 24 ans.  25 à 34 ans.  35 à 49 ans.  50 à 64 ans.  65 ans et plus.

**NATURE DU LOGEMENT** :  Maison avec jardin.  Maison sans jardin.  Appartement.

**SURFACE CHAUFFÉE DU LOGEMENT** : ..... m<sup>2</sup>

**PÉRIODE DE CONSTRUCTION** :  Avant 1949.  1949-1975.  1975-1990  1990-2005.  Après 2005.  Ne sais pas.

**DEPUIS COMBIEN DE TEMPS OCCUPEZ-VOUS CE LOGEMENT ? :**

- Moins de 2 ans.  Plus de 2 ans.

OCCUPATION DU LOGEMENT ? :  Propriétaire occupant.  Propriétaire bailleur

### VOTRE ANCIEN MATÉRIEL ET SON USAGE

MATÉRIEL REMPLACÉ :  Foyer ouvert.  Insert/foyer fermé.  Poêle.  Cuisinière à bois.

TYPE D'USAGE DE L'ANCIEN MATÉRIEL :  Chauffage de base.  Chauffage d'appoint.  
 Plaisir/agrément.

Âge de l'appareil ..... Année d'installation de cet ancien appareil dans le logement .....

TYPE DE COMBUSTIBLE :  Bois bûche.  Granulés / pellets.  Bois de récupération.  Autre.

QUANTITÉS DE BOIS CONSOMMÉ PAR AN : ..... unité .....  
(1 stère = 1m<sup>3</sup> de bûches de 1 m - 0,8 m<sup>3</sup> de 50 cm ).

APPROVISIONNEMENT :  Personnel/gratuit.  Producteur indépendant.  Point de vente non spécialisé.  
 Autre. • **Si auto approvisionnement**, durée moyenne de stockage, séchage avant utilisation : .....

QUELLES CATÉGORIES D'ESSENCES DE BOIS UTILISEZ-VOUS ? :

Résineux.  Feuillus.  Les deux  Ne sais pas.

STOCKAGE DU BOIS  à l'intérieur  extérieur sous abri  extérieur sous bâche.  extérieur sans abri  Autre : à préciser

LE RAMONAGE DE VOTRE INSTALLATION EST-IL FAIT ? :

Par vous même.  Par un professionnel.

QUELLE EST LA FRÉQUENCE MOYENNE DE RAMONAGE ? :

1 fois tous les 2 ans.  1 fois par an  2 fois par an.  Autre : à préciser

### VOTRE NOUVEAU MATÉRIEL ET VOS MOTIVATIONS

NOUVEAU MATÉRIEL :  Insert cheminée.  Poêle.  Cuisinière à bois.

TYPE DE COMBUSTIBLE :  Bois bûche.  Granulés/pellets.  Bois de récupération.  Autre.

TYPE D'USAGE DU NOUVEAU MATÉRIEL :

Chauffage de bas.  Chauffage d'appoint.  Plaisir/agrément.

QUELLES SONT VOS DEUX MOTIVATIONS PRINCIPALES POUR CE CHANGEMENT D'APPAREIL ? :

Bénéficier de l'aide financière.  Économiser du bois/de l'énergie.  Gagner en confort/chaaleur.  
 Économiser de l'argent.  Améliorer la qualité de l'air (santé/environnement).  Autre.

### COMMENT AVEZ-VOUS CONNU CETTE AIDE ?

Presse locale.  Panneaux publicitaires.  Radio.  Bouche à oreille.  Mairie (site internet).  
 Publicité sur le web.  Notaire Foire/événement.  Mon installateur.  Ramoneur.  
 Réseaux sociaux.  Réunion d'information.  Site internet du Grand Reims  Autre :

AUTRES AIDES ACCEPTÉES OU EN COURS (A REMPLIR OBLIGATOIREMENT – SI AUCUNE AIDE MERCI DE LE PRÉCISER)

ORGANISME	MONTANT

Les justificatifs de ces aides seront à joindre au solde de votre dossier

### CONSENTEMENT

Je m'engage à

- Avoir lu et approuvé le règlement d'octroi (transmettre une copie du règlement d'octroi signé) ;
- Certifier sur l'honneur que les travaux interviennent dans le cadre de la fermeture d'un foyer ouvert ou du **remplacement d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002** ;
- Réaliser les travaux afférents sur une durée n'excédant pas 12 mois, sauf conjoncture économique particulière ;
- **Éliminer ou à faire éliminer l'ancien appareil** et à fournir soit une attestation d'élimination de l'ancien appareil "Cerfa 14012-01" lorsque l'installateur assure la reprise, soit une déclaration sur l'honneur dans le cas d'un foyer ouvert qui aurait été cassé ou condamné ;
- **Ne pas passer commande ni démarrer les travaux (y compris dépose de l'ancien appareil) avant la réception du courrier de validation du dossier de demande de prime** ;
- Respecter l'intensité maximale du cumul des aides, soit 80 % du montant hors taxe éligible des travaux (voir demande de justificatif article 6.1) ;
- Accepter le principe d'une visite de contrôle à domicile (sur rendez-vous) par la communauté urbaine du Grand Reims ou son mandataire permettant de constater la bonne mise en œuvre du nouvel équipement ;
- Utiliser correctement mon nouvel appareil de chauffage au bois, notamment en l'entretenant régulièrement et en ne brûlant qu'un combustible de qualité (bois sec non traité) ;
- Restituer le montant de la subvention dans les trois mois suivant l'acquisition du dispositif de chauffage en cas de non-respect des conditions précitées observé par la communauté urbaine du Grand Reims ou son mandataire et signalé par un courrier avec accusé de réception ;
- Autoriser la communauté urbaine du Grand Reims à me contacter, dans un délai d'un an à compter de la notification d'attribution de la subvention, pour un éventuel témoignage et à prendre des photos que la Communauté urbaine pourra exploiter pour promouvoir ce dispositif de subvention auprès d'autres bénéficiaires potentiels ;
- Autoriser la communauté urbaine du Grand Reims à opérer une publicité de la subvention allouée sans toutefois que ne soient diffusées des informations à caractère personnel sur le bénéficiaire.

#### PIECES A FOURNIR POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION (A LA FIN DE L'INSTALLATION DU NOUVEL APPAREIL)

- Facture acquittée correspondante aux caractéristiques du devis
- Le certificat de destruction de votre ancien appareil
  - Si dépôt en déchetterie, attestation sur l'honneur et photographie du dépôt de l'appareil de chauffage en déchetterie.
- La photo du nouveau dispositif en fonctionnement
- Le récapitulatif des aides auxquelles vous avez droits

Une notification d'attribution de l'aide vous parviendra et le versement interviendra dans les semaines suivantes.

Fait, à

Le

(mention lu et approuvé)

*Signature*

*Les informations personnelles recueillies dans le cadre de ce formulaire, avec votre consentement explicite, ont pour finalité : Traitement des demandes d'aides et statistique des données relatives au fonds air bois.*

*Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement en remplissant la mention prévue à cet effet dans le formulaire / ou en vous adressant : CS 80036 – 51722 REIMS Cedex ou par mail [transition-ecologique@grandreims.fr](mailto:transition-ecologique@grandreims.fr)*

*Les données personnelles fournies peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée ou de profilage. Elles ne sont conservées que dans la limite imposée par la finalité du traitement : 4 ans*

*La Communauté urbaine du Grand Reims est le responsable du traitement et les destinataires des données sont les suivants : Direction de la Transition Écologique, Finances, ADEME.*

*Vous avez la possibilité de contacter notre délégué à la protection des données, pour toute information concernant vos données personnelles : [dpo@grandreims.fr](mailto:dpo@grandreims.fr) ou d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).*